Syndicat Autonome
de la Fonction Publique Territoriale

S.A.F.P.T
U.L LA GARDE
Rue Raspail
83130 LA GARDE

COMITE SOCIAL ET TERRITORIAL DU 04 NOVEMBRE 2024

Comme à son habitude, le S.A.F.P.T vous fait un compte-rendu des points essentiels évoqués en instances paritaires.

R.S.U 2023 :

-Le bilan social 2023 de la Collectivité était à l'ordre du jour. Outre les vérifications annuelles que le S.A.F.P.T a l'habitude de regarder (effectif, heures supplémentaires, titulaires et contractuels….), ses représentants se sont émus de l'écart existant entre les jours de carence des hommes et des femmes.
Même si l'effectif féminin est supérieur, un écart de près de **300 %** est à constater !

-Le S.A.F.P.T a donc demandé une étude particulière sur cet état de fait (par service) et ainsi pouvoir, le cas échéant, permettre une réflexion pour tenter d'endiguer le phénomène…

R.T.T :

-Au titre de l'année 2025 et selon les ponts accordés, les agents disposeront de 6 jours de R.T.T à utiliser selon leur bon vouloir… à moins qu'un jour férié ne soit supprimé par le Gouvernement à partir de 2025 ! A ce compte-là, les R.T.T non imposées seraient au nombre de 5 !

Nouveau Régime Indemnitaire des Policiers Municipaux :

-Suite aux nouvelles dispositions applicables en janvier, le RI de la filière PM a été revu. Le travail du S.A.F.P.T, **en étroite collaboration avec la Direction de ce service**, a permis d'obtenir un maintien et une avancée substantielle pour ce Cadre d'Emplois !

C.I.A :

-Le C.I.A est la deuxième partie du Régime Indemnitaire des agents (RIFSEEP). Jusqu'à présent, son enveloppe était fixée à 0 ! **La Municipalité a décidé d'attribuer à ce titre une prime de 200 € net annuel par agent !**

-Le S.A.F.P.T ne peut que se féliciter de cette avancée !... celle-ci, ne sera « active » qu'en 2026, après l'évaluation 2025 et sous réserve de présentéisme pour chaque agent… cette **prime liée au présentéisme** nous rappelle que **le S.A.F.P.T l'avait demandé … en 2012 !!!**

Abattement du RI pour Congés maladie, Accident de Service et Maladie professionnelle :

-Depuis des années, le S.A.F.P.T en a fait son cheval de bataille. Pour la première fois, la Collectivité a consenti à réduire la perte de 40 à 30%... **c'est un premier pas** !... Le « hic » pourrait rapidement concerner le projet du passage de 1 à 3 jours de carence assorti d'une perte de 10 % de salaire durant les 3 premiers mois de Maladie Ordinaire !

Le S.A.F.P.T a donc immédiatement indiqué qu'il demanderait l'abrogation pure et simple de l'abattement en cas de mise en place de la mesure pré citée !

C.E.T :

-A titre exceptionnel et au regard de l'année olympique, les agents ayant un C.E.T complet (60 ou 70 jours selon les cas), peuvent y ajouter jusqu'à 10 jours…

-Pour conclure, ce CST a été suivi d'un CSSCT (Hygiène et Sécurité)… Les points principaux ont été les E.P.I (Equipements de Protection Individuelles) et les nuisances subies par les S.S.I.A.P de la Maison Communale Gérard Philipe avec les travaux en cours.
Les sujets tels que le Document Unique et les registres de Sécurité ont également été abordés sans qu'aucun planning de mise à jour n'ait été fixé.

-Il est à noter que ces instances paritaires sont précédées par une réunion préparatoire… ceci permet de « débroussailler » les points à l'ordre du jour !
La prochaine réunion (non officielle) devrait concerner les promotions et avancements de grades… le S.A.F.P.T vous donne donc rendez-vous en début d'année 2025 pour un nouveau tract !

Retrouvez tous les écrits du SAFPT sur le site local. **http:// safptlocal83130.free.fr**
SAFPT local La Garde (Facebook)